



Par Christine Mahy, secrétaire générale du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté et Jean Blairon, directeur de l'asbl RTA parue dans le magazine d'intervention Intermag d'avril 2016 - « Vents dominants ».

Le ministre Willy Borsus a annoncé le 4 avril le dépôt de son avant-projet de loi concernant le droit à l'intégration sociale pour les bénéficiaires des CPAS. Le PIIS (Projet individualisé d'intégration sociale) sera désormais d'application pour tous les usagers des CPAS à partir du 1er septembre 2016. Il s'agit d'un « contrat » impliquant pour l'utilisateur une série d'obligations qui s'ajoutent aux conditions de base de l'octroi du revenu d'intégration sociale.

Cette extension de la politique d'activation à l'action des CPAS relève d'un triple mensonge d'Etat que les auteurs décrivent et dénoncent, et d'un dévoiement du travail social qui contribue encore à augmenter les asymétries entre ce que Robert Castel nommait les « désaffiliés par le haut » et les « désaffiliés par le bas ».

[Lire l'analyse](#)

Accéder à la [newsletter Intermag avril 2016 dans son intégralité, en PDF](#)